VILLE DE CLERMONT FERRAND

LE MAIRE
DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 ainsi rédigé : "Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal. »
- **VU** les délibérations du Conseil Municipal du 27 mars 2026 et du 18 septembre 2026,
- **VU** les procès-verbaux et leurs annexes des séances du Conseil Municipal du 27 mars 2026 et du 18 septembre 2026 portant élection du Maire et des Adjoints,
- **VU** le tableau du Conseil Municipal,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal du 23 avril 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- **VU** l'arrêté municipal fixant les délégations de fonctions aux Adjoints en date du.....22 SEP. 2026
- **VU** l'arrêté municipal fixant les délégations des conseillers municipaux en date du 12 mai 2026

ARRETE

ART. 1 : M. David ALVAREZ, Conseiller Municipal, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Bernadette OLEKSIAK, Adjointe,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

VILLE EN TRANSITION

- Veiller à l'animation de la partie ville du schéma de transition énergétique et écologique (STEE), particulièrement en ce qui concerne le lien avec les citoyens et les associations engagées dans la démarche
- Assurer le suivi du rapport sur la situation en matière de développement durable (RSDD) et du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

GESTION PATRIMONIALE

- Connaissance du patrimoine ; planification des interventions (investissements et entretien), optimisation de l'usage des équipements et maîtrise des coûts et des ressources
- Veiller au développement d'équipements performants, de pratiques sobres et efficaces et de solutions renouvelables pour tous les usages (eau chaude, chauffage, refroidissement, éclairage...), au sein des services municipaux
- Mettre en œuvre une exploitation des bâtiments plus responsable : suivi des consommations, adaptation de l'exploitation des équipements aux usages, optimisation du patrimoine en lien avec les politiques publiques développées dans les sites, limitation de la dépense énergétique aux besoins des usagers...

CONSTRUCTION DURABLE

- Inscrire les modes constructifs, les aménagements intérieurs et les utilisations futures des bâtiments publics dans une démarche de développement durable :
 - Conception des bâtiments
 - Organisation, gestion et suivi des chantiers

- Confort des bâtiments
- Matériaux utilisés
- Performance et consommation énergétiques du bâtiment
- Utilisation d'énergies renouvelables

- Suivre les travaux d'investissement programmés dans les bâtiments de la Ville

RÉNOVATION URBAINE

- Mettre en œuvre la convention de rénovation urbaine sur trois quartiers prioritaires de la Ville :
 - Participation aux instances de gouvernance,
 - Référent de la Ville auprès de la Métropole et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
 - Suivi des opérations de renouvellement urbain sous maîtrise d'ouvrage Ville en lien avec la Métropole

ÉVALUATION ET IMPACT CARBONE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Appréhender l'efficience (rapport réalisé et les moyens mis en œuvre), l'efficacité (atteinte des objectifs en optimisant les ressources), et les effets des actions et des politiques publiques, à partir d'un ensemble de critères, en vue d'améliorer et d'éclairer la prise de décision publique dans la mise en œuvre des politiques publiques
- Utiliser des méthodologies et des modalités d'évaluation (internes, externes, de départ/pendant/après) en fonction des politiques publiques développées
- Impliquer les usagers et les bénéficiaires pendant toute la démarche d'évaluation afin de construire une vision partagée des enjeux, des objectifs, des résultats et des modalités de mise en œuvre des politiques publiques
- Établir des rapports d'évaluation ayant vocation à être rendus publics
- Placer la question de l'empreinte carbone au centre de l'évaluation des politiques publiques (imputation des émissions de gaz à effet de serre à une politique publique)
- Utiliser le design des politiques publiques (méthodes créatives pour améliorer la qualité de vie et les politiques publiques)

ART. 2 : M. Yassine BENSOUDA, Conseiller Municipal, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Valentine TEZENAS DU MONTCEL, Adjointe,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

RELATIONS USAGERS

- Mettre en place une politique publique d'amélioration de la relation aux usagers grâce à la simplification des démarches et des parcours administratifs des citoyens et des habitants
- Développer la transition numérique de l'offre de service public et dématérialiser les procédures
- Démocratiser et rendre accessible le numérique
- S'inscrire dans une démarche de Smart City-Ville intelligente pour instaurer une nouvelle relation de proximité avec les usagers
- Faciliter l'accès à l'information et aux données publiques
- Déployer le projet de Portail Citoyen (démarches en ligne)
- Déployer un outil de gestion de la relation usagers (centralisation de l'information et des demandes, mise à disposition d'informations clés, traçabilité de la relation usagers)
- Assurer le suivi du service Guichet Unique Enfance-Familles
- Assurer le suivi de l'Etat-civil et du funéraire

ART. 3 : Mme Chantal BORDERIE, Conseillère Municipale, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de M. Alexis BLONDEAU, Adjoint*, pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

SANTÉ PUBLIQUE

- Soutenir les dynamiques locales de santé et lutter contre la désertification médicale
- Améliorer les contextes environnementaux et sociaux
- Favoriser l'accès des personnes aux soins, aux services et à la prévention
- Développer des actions en matière de prévention et de promotion de la santé
- Promouvoir la santé mentale
- Participer à la santé scolaire
- Soutenir les associations qui interviennent dans le domaine de la santé
- Conduire le Contrat Local de Santé (CLS)
- Mettre en place le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) : coordination, formation des professionnels, observation de données en matière de santé mentale, information pour lutter contre la stigmatisation et mise en place d'une cellule d'examen de situations complexes de souffrance psycho-sociale
- Gérer les affaires relatives aux soins psychiatriques sans consentement
- Effectuer des visites des établissements accueillant des malades atteints de troubles mentaux
- Mener des actions en matière d'hygiène et de salubrité (service hygiène et de santé)

AGRICULTURE, ALIMENTATION et RESTAURATION

- Favoriser la résilience alimentaire de notre territoire (productions vivrières locales, pratiques agricoles écologiquement vertueuses et distribution en circuits courts) notamment dans le cadre du projet de ceinture maraîchère, et plus largement vivrière, en lien avec la Métropole...
- Développer les achats durables et en circuit court pour la restauration scolaire et collective
- Favoriser une politique de restauration scolaire et plus largement collective, responsable et durable, à travers le déploiement et le suivi de l'activité des Unités de Production Culinaire (UPC)
- Contribuer par l'alimentation à l'amélioration de la santé et à la modification de la structure de la consommation alimentaire pour tous

ART. 4 : M. Thomas BOUET-BARICAULT, Conseiller Municipal, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Fatima BISMIR, Adjointe,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

ENFANCE

- Déployer une politique en matière d'enfance : activités, séjours de loisirs
- Établir des liens avec les associations agissant dans le domaine de l'enfance

VIE UNIVERSITAIRE et ÉTUDIANTE

- Contribuer à développer un environnement adapté aux nécessités de la vie étudiante et universitaire :
 - Prix engagement étudiant et prix du jeune chercheur
 - Participation au projet Campus Auvergne (volet vie étudiante d'I-site)
 - Subventions aux différents organismes qui interviennent dans le champ de la vie étudiante
 - Mise en place d'une commission commune Ville et Université pour l'examen des demandes de soutien de projets d'associations étudiantes
 - Manifestation Clermont fête ses étudiants
 - Représentations de la Ville dans les instances et les organismes universitaires

ART. 5 : Mme Cécile BRAVARD-AMADON, Conseillère Municipale, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Catherine PINET-TALLON, Adjointe,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

POLITIQUE CULTURELLE

- Développer le rayonnement du territoire par la culture
- Assurer le suivi des politiques de protection et de gestion du patrimoine et des monuments historiques et être la référente Ville auprès de la DRAC
- Développer l'éducation artistique et culturelle, la médiation culturelle, les parcours culturels enfance-jeunesse
- Soutenir les associations culturelles et les manifestations culturelles- Festivals

ART. 6 : Mme Claire BUSSIERE, Conseillère Municipale, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Thomas LORBLANCHET, Adjoint,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

JEUNESSE

- Déployer une politique en matière de jeunesse : activités jeunesse, séjours de loisirs, insertion des jeunes, concertation avec les jeunes, accès à la culture, aux sports...
- Etre l'interlocutrice des associations intervenant en matière de jeunesse
- Établir des liens avec les collèges, les lycées, les centres de formations d'apprentis et les associations agissant dans le domaine de la jeunesse

SPORTS

- Poursuivre le déploiement de la politique sportive de la ville en direction de tous les clermontois et du sport professionnel
- Permettre l'accès le plus large possible à l'ensemble des équipements sportifs
- Soutenir les associations sportives locales sur les plans financier, logistique mais aussi par la mise à disposition d'équipements sportifs ou du patrimoine local
- Faire du sport un outil au service de l'éducation de la jeunesse, tant au niveau scolaire dès le primaire que dans le cadre de la Politique de la Ville
- Mettre en exergue les valeurs véhiculées par le sport et les utiliser dans un objectif de mieux vivre dans la ville (la santé, la cohésion sociale, le sport pour tous, le sport en entreprise, les écoles de sport, le spectacle sportif de haut niveau, le dépassement de soi...)
- Innover à travers le sport pour que la Ville favorise la santé (opérations et programmes sur l'espace public, de lutte contre le surpoids des enfants, adaptés aux patients de maladies chroniques...)
- Développer le travail en réseau notamment avec la Métropole (solidarité horizontale)
- Être l'interlocutrice des associations à caractère sportif
- Instruire et signer les arrêtés de fermeture des terrains sportifs

ACTIVITÉS SPORTIVES DE PROXIMITÉ

- Suivre les activités sportives de proximité et être l'interlocutrice des acteurs qui les conduisent

ART. 7 : M. Julien CERRAJERO, Conseiller Municipal, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de M. Stanislas RENIÉ, Adjoint,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

COMMERCE ET ARTISANAT

- Développer une politique commerciale en direction de l'artisanat, du commerce sédentaire et non sédentaire :
 - Créer les conditions économiques et un environnement urbain favorables au commerce :
 - Autorisations d'occupation commerciale du domaine public : terrasses, pré-enseignes, enseignes, accessoires et publicité (autorisations et Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE))
 - Affichages publicitaires permanents
 - Ouvertures du dimanche
 - Concessions d'occupation du domaine public : kiosques...
 - Transferts de débits de tabac et de boisson
 - Ventes en liquidation et au déballage
 - Lutter contre la vacance commerciale et maintenir la mixité commerciale :
 - Définition des périmètres et exercice du droit de préemption commercial, en lien avec le droit de préemption urbain
 - Examen des déclarations d'intention d'aliéner des fonds de commerce
 - Identification et renforcement des pôles commerciaux de quartier
 - Programme de valorisation des rues à forte vacance commerciale

ART. 8 : Mme Marie DESHOMMES-CHAUFFAUT, Conseillère Municipale, reçoit délégation, e*n l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Valentine TEZENAS DU MONTCEL, Adjointe,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

VALORISATION DE LA VIE ASSOCIATIVE

- Mettre en valeur la diversité et la richesse de la vie associative clermontoise et reconnaître le bénévolat et l'engagement par l'organisation d'événements de valorisation de la vie associative
- Mettre en place avec les représentants du monde associatif, une stratégie de valorisation et d'accompagnement de la vie associative pour une société plus inclusive et solidaire
- Améliorer les outils de connaissance de la vie associative : réflexion sur la mise en place d'un centre de ressources, observatoire de la vie associative
- Assurer la diffusion des informations associatives par le biais notamment du portail internet de la Ville

SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

- Mettre en œuvre une politique renouvelée d'appui et d'accompagnement des associations afin qu'elles puissent mieux répondre aux mutations qui les touchent
- Soutenir le développement des activités d'utilité sociale portées par les associations
- Répondre aux besoins d'accompagnement, de formation et de soutien aux initiatives des associations
- Mettre à disposition des associations des salles, locaux divers, matériel, véhicules...
- Assurer le suivi des centres associatifs ainsi que celui des salles de quartier qui sont liées à la vie associative
- Favoriser la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil
- Mettre en place la politique de subventions au tissu associatif en lien avec les adjoints de compétence
- Simplifier les démarches administratives des associations

ART. 9 : M. Quentin DISSARD, Conseiller Municipal, reçoit délégation, e*n l'absence ou en cas d'empêchement de M. Jean-Baptiste LE HEN, Adjoint,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

ÉCONOMIE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) EN LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

- Être identifié comme le référent de la Ville sur les questions d'ESS
- Soutenir le développement de l'ESS sur le territoire clermontois
- Suivi du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Initier et accompagner le développement sur le territoire clermontois des biens et des services limitant la consommation des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables
- Développer l'utilisation de matériaux et produits recyclés notamment dans les marchés publics, les activités et les constructions de la Ville

ART. 10 : M. Ruben DOS SANTOS, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Gérald SERTELET, 1er Adjoint :

TRANQUILLITÉ

- Lutter contre les tags

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. François MERLET, Adjoint :

PARTAGE ET ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC

- Veiller à l'équilibre et au partage de l'espace public entre les différents usages et utilisateurs : cohabitation des usages
- Faciliter l'accessibilité de l'espace public
- Prendre les dispositions administratives permettant l'occupation du domaine public
- Veiller à la propreté et plus largement à l'entretien de l'espace public en lien avec la Métropole
- Assurer le suivi de la gestion des encombrants, de l'éclairage public et de la voirie (participation au pôle de proximité) en lien avec la Métropole, ainsi que les mesures d'alignement et d'incorporation des voies privées (compétence communale)

GESTION DES DÉCHETS en lien avec la Métropole

- Assurer le suivi et contribuer à l'amélioration de la gestion des déchets au sein des services de la Ville et plus largement sur le territoire clermontois : collecte, transport, traitement- recyclage – élimination

ART. 11 : Mme Chantal DUBESSY, Conseillère Municipale, reçoit délégation, e*n l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Catherine PINET-TALLON, Adjointe,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

- Favoriser la mobilité, les coopérations et les échanges internationaux et associer les Clermontois à l'engagement européen et international (aide au développement, solidarité internationale) :
 - Bourses mobilité internationale
 - Subventions aux différents organismes qui interviennent dans le champ de relations internationales et européennes

- Accompagnement et soutien aux porteurs de projets locaux engagés dans des partenariats internationaux
- Conférence Réseau International des Villes Michelin (23 pays concernés sur 4 continents)
- Accueil ou réception de représentants diplomatiques et de délégations étrangères
- Suivi des 7 Jumelages et des différents accords de coopération renforcée signés avec d'autres villes dans le monde
- Développement des projets de coopération internationale et européenne
- Participation à des travaux et réunions de groupes de pays organisés par Cités Unies France et l'Association Française des Conseils, Communes et Régions d'Europe
- Soutien au Centre d'Information Europe Direct (CIED) Clermont Puy-de-Dôme
- Développement de séjours internationaux
- Assurer le suivi de la Ville apprenante (UNESCO)

ART. 12 : Mme Aurélie DUDEK, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Gérald SERTELET, 1er Adjoint :

TRANQUILLITÉ

- Prendre en compte la condition animale et l'animal en ville : fourrière animale, réglementation sur les chiens catégorisés « dangereux », cohabitation homme-animal et gestion des animaux liminaires

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Valentine TEZENAS DU MONTCEL, Adjointe :

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- Mettre en œuvre des démarches innovantes de définition et de production de l'action publique en partant des besoins et de la réalité des usagers, habitants et citoyens (démo-conditionnalité)
- Favoriser dans les modalités de définition de l'offre publique et de l'organisation des process de travail au sein des services de la collectivité, le recours à des démarches d'innovation publique : laboratoire d'innovation interne, prototypage de solutions, expérimentation, co-construction des projets...
- Construire une ville durable, c'est-à-dire qui développe des politiques publiques qui concilient inclusion sociale, démocratie et urgence climatique
- Mettre en place des mécanismes institutionnels de participation et des outils numériques qui puissent avoir un impact sur la qualité de la gouvernance démocratique municipale et développer des formes de mobilisation collective des habitants et citoyens
- Promouvoir comme préalable à la participation et à la co-construction, l'accès à l'information des habitants sur les projets et politiques municipales, et plus largement aux documents (transparence, open data), notamment en utilisant des outils numériques et NTIC

ART.13 : Mme Christine EVEZARD-LEPY, Conseillère Municipale, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Cécile LAPORTE, Adjointe,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

ÉGALITÉ DES DROITS ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Prévenir les discriminations et promouvoir la diversité
- Sensibiliser à tous les actes de discrimination
- Mettre en place des actions pour lutter contre les violences et les situations de harcèlement sexistes, sexuelles, racistes ou liées au handicap
- Promouvoir les droits des femmes et une culture de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour prévenir les discriminations

INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Mettre en place la politique sociale de la Ville de Clermont-Ferrand dans toutes ses dimensions, notamment en direction des personnes en situation de handicap, basées sur la logique de parcours, l'inclusion et s'inscrivant dans la durée
- Développer des partenariats institutionnels et associatifs et construire des actions innovantes pour renforcer les solidarités, l'autonomie et la vie sociale des personnes en situation de handicap
- Déployer les politiques en matière de handicap et d'accessibilité et mettre en œuvre la Charte universelle du handicap

ART. 14 : Mme Marie-Camille GUITTARD, Conseillère Municipale, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de M. Gérald SERTELET, 1er Adjoint,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

- Piloter aux côtés du Maire la politique locale de prévention de la délinquance : animation, coordination et mise en œuvre de la politique locale de prévention de la délinquance (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance)
- Développer l'éducation à la sécurité routière et la prévention éducative et sociale en direction de l'enfance et de la jeunesse
- Mettre en place des outils et dispositifs intervenant dans le champ du respect des règles (le rappel à l'ordre, la transaction et le travail d'intérêt général) et dans le champ de l'action sociale éducative (Conseil pour les droits et devoirs des familles)
- Suivre les études de sûreté et de sécurité publique

ART. 15 : Mme Sandrine GUY, Conseillère Municipale, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Fatima BISMIR, Adjointe,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

PETITE ENFANCE

- Mettre en œuvre la politique Petite Enfance, schéma directeur
- Soutenir les associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance

ART. 16 : Mme Christiane JALICON, Conseillère Municipale, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Géraldine BASTIEN, Adjointe,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

NATURE EN VILLE

- Développer des espaces de nature en ville (réseaux de parcs, trames vertes et bleues et végétalisation de l'espace public et des espaces privés via les règles du PLUi)
- Promouvoir les effets de la nature en ville sur la biodiversité, la qualité de l'air, la qualité des sols, l'ambiance sonore, la gestion de l'eau, le confort en ville et la santé, en lien avec la Métropole pour les compétences qui la concerne
- Protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et plus largement des espaces naturels
- Poursuivre et développer une gestion écologique dans les parcs, les jardins et plus largement dans l'espace public (gestion différenciée, zéro pesticide, économie de l'eau, respect des sols, engrais chimiques, compostage, plantation et entretien des haies et des arbres, création de micro-habitats, clôtures, végétaux adaptés au territoire, sensibilisation de la population...)
- Assurer la promotion, le déploiement puis le suivi des autorisations des permis de végétaliser, des jardins familiaux et des jardins partagés
- Développer un projet global de végétalisation progressive des cours d'écoles

EAU EN LIEN AVEC LA METROPOLE

- Assurer le suivi et contribuer à l'amélioration du cycle de l'Eau sur le territoire clermontois : ressources, eau potable, assainissement, milieux naturels...
- Promouvoir une utilisation raisonnée de l'eau potable
- Optimiser la gestion des réseaux et des eaux pluviales
- Assurer la végétalisation et la moindre imperméabilisation des surfaces

ART.17 : M. Kevin KERGUEN, Conseiller Municipal, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de M. Gérald SERTELET, 1er Adjoint,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Assurer le suivi :
 - Des affaires juridiques
 - Être le référent des lieux funéraires
 - Archives
 - Elections
 - Recensement de la population

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Mettre en œuvre la Police Municipale de la sécurité et de la tranquillité publique : pouvoirs de police générale et polices spéciales ayant pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et salubrité publique
- Instaurer des relations partenariales avec la Police et la Justice :
 - Transmissions obligatoires et régulières d'informations sur la délinquance, les résultats obtenus, l'exécution des peines et la prévention de la récidive
 - Association à la définition des actions de lutte contre l'insécurité
 - Participation à des Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance (GLTD)
- Lutter contre le bruit en lien avec les actions engagées par la Métropole sur ce sujet
- Déployer la vidéoprotection à partir des phénomènes de délinquance constatés en concertation avec la Police Nationale

POLITIQUES MÉMORIELLES

- Participer aux commémorations
- Développer une politique mémorielle
- Être le référent de la Maison du Combattant
- Attribuer des subventions aux associations d'anciens combattants

PROTECTION DES POPULATIONS

- PRÉVENIR LES RISQUES MAJEURS
 - Plan Communal de Sauvegarde
 - Plan Prévention des Risques Inondation

- ASSURER LA SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS
 - Application de la réglementation concernant la sécurité du public
 - Suivi des Commissions de sécurité
 - Déploiement de la législation relative aux immeubles menaçant ruine et aux procédures de péril

- AFFAIRES MILITAIRES
 - Affaires militaires – Recensement citoyen
 - Défense Nationale

ART.18 : M. Hugo LAMBERT, Conseiller Municipal, reçoit délégation, en *l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Catherine PINET-TALLON, Adjointe,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

POLITIQUE CULTURELLE

- Impulser de nouvelles formes de coopération culturelle
- Renforcer la place des arts et de la créativité dans la Ville
- Veiller à la démocratisation culturelle et au développement des publics
- Développer la création et la diffusion
- Assurer le suivi du marché dédié aux arts plastiques Place des arts

ART.19 : M. Dominique MANSARÉ, Conseiller Municipal, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de M. Alexis BLONDEAU, Adjoint,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

POLITIQUE DE LA VILLE

- Participer au déploiement sur les 5 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : Saint-Jacques, Centre, Quartiers Nord (Champratel/Les Vergnes/Croix-de-Neyrat), La Gauthière et Fontaine du Bac
- Participer aux instances de gouvernance du Contrat de Ville métropolitain et aux dispositifs d'évaluation mis en œuvre
- Attribuer les subventions de la Ville en coordination avec la Métropole (enveloppes Ville et Métropole)
- Développer une approche globale et transversale à l'échelle des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les domaines de la cohésion sociale, du développement économique et de l'emploi et du cadre de vie en vue de réduire les inégalités sociales
- Établir des liens étroits avec le contrat de renouvellement urbain (ANRU) engagé par la Métropole sur les 3 quartiers prioritaires (Saint-Jacques, la Gauthière et les Vergnes) et avec la zone d'éducation prioritaire (dispositif de l'éducation nationale)

CENTRES SOCIAUX

- Développer à l'échelle de la ville des équipements à vocation sociale globale, familiale et pluri-générationnelle
- Susciter la participation et l'initiative des usagers et des habitants à l'animation locale et aux prises de décisions qui les concernent
- Mettre en œuvre des activités, services et projets avec le concours des habitants et promouvoir la vie associative et l'éducation populaire
- Développer via les centres sociaux des lieux d'intervention sociale concertée novateurs avec les différents acteurs locaux

ART.20 : Mme Corinne MIELVAQUE, Conseillère Municipale, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de M. Alexis BLONDEAU, Adjoint,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

POLITIQUE SÉNIOR

- Mettre en œuvre la politique sénior / gérontologique de la Ville en vue de promouvoir la prévention, l'autonomie des personnes âgées, de développer une politique intergénérationnelle et de répit des aidants

- Mettre en place la politique sociale de la Ville de Clermont-Ferrand dans toutes ses dimensions, notamment en direction des personnes âgées, basées sur la logique de parcours, l'inclusion et s'inscrivant dans la durée
- Développer des partenariats institutionnels et associatifs et construire des actions innovantes pour renforcer les solidarités, l'autonomie et la vie sociale des personnes âgées / séniors

ART.21 : Mme Lucie NOURISSON, Conseillère Municipale, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Bernadette OLEKSIAK, Adjointe,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

HABITAT

- Déployer en lien avec la Métropole la politique de résorption de l'habitat indigne : Programme d'Intérêt Général (PIG) et Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

- Mettre en œuvre des politiques d'habitat en lien avec la Métropole : relations avec les bailleurs et suivi du Plan Local d'Habitat (PLH)

PERMIS DE LOUER

- Mettre en œuvre la convention de délégation entre la Ville et la Métropole afin de contribuer à lutter contre l'habitat indigne
- Contrôle effectué sur la base des demandes d'autorisation préalable avant toute mise en location, pour tout logement du parc locatif privé.
- Instruction technique et administrative des dossiers (analyse, visite éventuelle, décision).
- Signature des décisions d'autorisation, de réserve et de refus

LOGEMENT

- Décliner sur la Ville les orientations et les objectifs quantitatifs et qualitatifs de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) en matière d'attribution de logements sociaux, d'information et d'accueil des demandeurs de logements sociaux, pour une meilleure mixité sociale à l'échelle de la Métropole
- Suivre la politique intercommunale du logement et la gestion des droits de réservation des logements de la Ville, en lien avec le CCAS (convention avec Assemblia/SEM)

ART.22 : M. Corentin POHU, Conseiller Municipal, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de M. François MERLET, Adjoint,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

MOBILITE DURABLE ET TRANSPORT

- Concevoir la mobilité durable des personnes et des services à l'échelle de la Ville
- Définir en lien avec la Métropole une politique en matière de logistique urbaine – le dernier kilomètre (raccourcir les délais de livraison et prise en compte de la dimension environnementale)
- Concilier les différents modes de déplacements urbains (transport et mobilités douces) dans une optique de préservation de l'environnement en lien avec la Métropole

MOBILITÉS ACTIVES ET QUALITÉ DE L'AIR

- Développer l'usage et la culture du vélo, de la marche et des autres mobilités actives comme des modes de transport à part entière dans la Ville
- Créer un cadre incitatif reconnaissant l'usage du vélo, de la marche et des autres mobilités actives comme des modes de transport prioritaires

- Participer à l'amélioration de l'existant et au développement de nouvelles infrastructures pour les mobilités actives : aménagements cyclables, espaces et cheminements piétons...
- Contribuer aux politiques d'amélioration de la qualité de l'air, notamment l'augmentation de la part modale des mobilités actives dans les déplacements sur le territoire

ART.23 : M. Martin PONS, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Géraldine BASTIEN, Adjointe :

URBANISME

- Assurer en lien avec la Métropole, le déploiement des outils de planification et de gestion des droits à construire, particulièrement le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Participer à la mise en œuvre en lien avec la Métropole du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)
- Instruire, délivrer et contrôler les autorisations d'occupation des sols (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable, procès-verbaux d'infraction...)
- Instruire les autorisations d'occupation des sols concernant la sécurité des bâtiments et équipements recevant du public
- Signer des certificats d'urbanisme
- Assurer le suivi de l'aménagement de l'Ecoquartier de Trémonteix et l'Ecoquartier de Champratel (BAMBA La Grande Plaine)
- Suivi des commissions locales des sites patrimoniaux remarquables de la ville de Clermont-Ferrand, sous compétence métropolitaine (SPR Montferrand et SPR Centre historique)

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Fatima BISMIR, Adjointe :

ÉDUCATION

- Déployer le Projet Éducatif de la Ville et le Projet Éducatif Territorial (une ville à hauteur d'enfants)
- Mettre en œuvre une politique de Réussite éducative via notamment le Contrat de réussite éducative
- Déployer la Cité Educative (dispositif déployé sur les quartiers nord de la Ville)
- Engager la compétence de la Ville en matière de périmètres et d'inscriptions scolaires en lien avec la carte scolaire de l'Éducation Nationale
- Suivre la vie scolaire et les crédits gérés pour ce sujet à la Caisse des écoles (établissement public autonome)
- Instaurer des relations avec les conseils d'écoles, les parents d'élèves et les associations de parents d'élèves
- Mettre en place une politique d'éducation en matière d'environnement
- Soutenir les associations éducatives
- Suivi des OGEC

ART.24 : M. Kevin QUICKE, Conseiller Municipal, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de M. Stanislas RENIÉ, Adjoint,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

COMMERCE ET ARTISANAT

- Développer une politique commerciale en direction de l'artisanat, du commerce sédentaire et non sédentaire :

- Renforcer l'attractivité commerciale de la ville et accompagner les mutations :
 - Autorisations d'installation sur le domaine public (commerce non sédentaire)
 - Animations événementielles (marché de Noël...)
 - Illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année
 - Actions de promotion de la politique commerciale
 - Relations partenariales avec les associations de commerçants et les chambres consulaires (des métiers et du commerce)

- Valoriser les halles et marchés de plein air :
 - Suivi des Halles Saint-Pierre et Saint-Joseph
 - Développement de la filière « circuits courts »
 - Activité commerciale sur les marchés, autorisations de vente
 - Permis de stationnement : marchés, brocantes, cirques, vogues, fêtes foraines, foires...

ART.25 : Mme Nathalie ROUX-DOMINGET, Conseillère Municipale, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de M. Alexis BLONDEAU, Adjoint,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

POLITIQUE SOCIALE GENERALE

- Mettre en place la politique sociale de la Ville de Clermont-Ferrand dans toutes ses dimensions, notamment en direction des plus fragiles et exclus, basées sur la logique de parcours, l'inclusion et s'inscrivant dans la durée
- Mettre en place une politique d'accompagnement social et d'aide à l'insertion des jeunes précaires (Fonds local d'aide aux jeunes) et plus largement en direction du public précaire et exclu (Fonds de Solidarité Logement, commission des aides facultatives...)
- Développer des partenariats institutionnels et associatifs et construire des actions innovantes pour renforcer les solidarités, l'autonomie et la vie sociale des personnes fragiles, exclues
- Promouvoir l'accès aux droits fondamentaux en simplifiant les démarches administratives et en luttant contre la fracture numérique, notamment contre l'illectronisme
- Soutenir l'action des associations à caractère social dans le déploiement des initiatives de lutte contre toutes les formes de précarité et d'isolement (accompagnement, mise à disposition de locaux, aides matérielles et subventions)
- Instaurer les relations entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et renforcer la transversalité
- Assurer l'action sociale liée au logement en lien avec le CCAS, la Métropole et le Conseil Départemental
- Favoriser le dialogue avec les institutions de l'État (ARS AURA, CRSA, Commissariat à la pauvreté...), d'affirmer les missions des CCAS, leur rôle de proximité et d'amortisseur social et de développer des coordinations entre les communes dans des domaines gérontologiques et de solidarité

ACCUEIL DES NOUVELLES POPULATIONS

- Favoriser l'accueil et l'intégration dans la ville des nouveaux arrivants
- Assurer le suivi de la Mission Migrants et Réfugiés (Contrat d'accueil et d'intégration des réfugiés avec la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés)
- Organiser la journée d'accueil des nouveaux arrivants
- Mettre en place des actions d'accueil et d'intégration des résidents étrangers
- Instruire et signer les attestations d'accueil

ART.26 : M. Vincent SALESSE, Conseiller Municipal, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de M. Stanislas RENIÉ, Adjoint,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET GRANDS ÉVÉNEMENTS

- Participer à la construction d'une politique événementielle pour développer la notoriété de la ville et le rayonnement du territoire
- Contribuer à la valorisation des atouts de Clermont-Ferrand, à la production d'une identité locale, à la synergie entre les acteurs et au développement des mécénats/partenariats
- Inscrire la ville et plus largement le territoire dans une démarche de Smart City-Ville intelligente pour améliorer l'image de marque de la Ville
- Assurer le suivi de la politique des illuminations permettant une mise en valeur des bâtiments publics et plus largement de la Ville
- Assurer le suivi de l'action menée par la Métropole et Clermont Auvergne Volcans pour développer la politique touristique du territoire ainsi que le tourisme d'affaires et de congrès (Polydôme).

ART.27 : Mme Anaïs SAUZEDDE, Conseillère Municipale, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Géraldine BASTIEN, Adjointe,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

AMÉNAGEMENT ET ARCHITECTURE

- Veiller notamment en participant à la commission d'architecture, à la qualité architecturale, l'harmonie urbaine et paysagère : esthétique des quartiers, embellissement de la Ville, choix du mobilier urbain et des structures installées sur l'espace public, mission d'architecte-conseil, ravalement des façades)
- Suivre la politique d'aménagement urbain en lien avec la métropole : opérations d'aménagement, aménagement des espaces urbains, Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), Zones d'Aménagement Différé (ZAD)...

PLANIFICATION et POLITIQUE FONCIÈRE

- Utiliser les outils de planification foncière : définition des principes, des vocations du foncier et des évolutions possibles du foncier (interdiction de construction, préservation foncière, règles de constructibilité, définition de secteurs de projets...)
- Déployer une stratégie foncière : définition d'une approche globale de maîtrise foncière en cohérence avec les stratégies des partenaires à l'échelle de la Ville (EPF Auvergne, Métropole, bailleurs, promoteurs...) et observation des mutations foncières
- Mettre en œuvre les outils de réserve (relations avec EPF Auvergne) et de maîtrise foncière :
 - actes de cession et d'acquisition et de mise à disposition immobilière
 - procédure d'expropriation
 - définition des périmètres de préemption urbaine et exercice du droit, en lien avec le droit de préemption commercial

ART.28 : Mme Florence THOMAS, Conseillère Municipale, reçoit délégation, *en l'absence ou en cas d'empêchement de M. François MERLET, Adjoint,* pour exercer les fonctions suivantes, dans les domaines suivants :

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- Déployer la politique globale de stationnement mise en place au 1er janvier 2018 avec la dépénalisation et la décentralisation et assurer son évolution dans une logique de gestion et de valorisation de l'espace public et en lien avec le concept de mobilités durables
- Assurer la police du stationnement et de la circulation
- Suivre la signalisation en lien avec la Métropole
- Développer le Concept « Ville 30 » ou zone de circulation apaisée

- Prendre les autorisations concernant les taxis
- Instruire et signer les arrêtés pour travaux de nuit

ARTICLE 29

Les dispositions de l'arrêté du 12 mai 2026 fixant les délégations des conseillers municipaux en date du 12 mai 2026 sont abrogées.

ART. 30 : Mmes et MM. les Conseillers Municipaux mentionnés au présent arrêté reçoivent délégation pour signer les actes, documents et correspondances relatifs aux affaires pour lesquelles ils ont reçu délégation.

ART. 31 : Les délégations faisant l'objet du présent arrêté s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sous la réserve de son pouvoir réglementaire.

ART. 32 : La Direction Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 SEP. 2026

Le Maire,

Julien BONY

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
- Notifié le 22 SEP. 2026
- Transmis au représentant de l'Etat le 22 SEP. 2026
- Publié par mise en ligne le 22 SEP. 2026